

CLIC « L'Agglomération de Valence »
Compte-rendu de la réunion

organisée le 24 juin 2010
à la Préfecture de Valence

DREAL VALENCE

14 SEP. 2010

ARRIVÉE

Étaient présents :

Les membres suivants du collège "administrations"

- Mme Charlotte LECA, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Drôme,
- M. David ANTOINE, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de la préfecture de la Drôme,
- Mme Leïla ABU-SHARKH, Service Départemental d'Incendie et de Secours 26 (SDIS),
- M. André CHEVASSUS, Direction Départementale des Territoires (DDT),
- M. Pascal BRIE, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), UT 26/07.

Les membres suivants du collège "collectivités territoriales"

- M. Alain MAURICE, Maire de Valence, Président de la communauté d'agglomération Valence Agglo-Sud Rhône-Alpes,
- Mme Nicole ROUSSIER, Mairie de Portes-lès-valence,
- M. Grégory MIKOLAJCZAK, Mairie de Portes-lès-valence,

Les membres suivants du collège "exploitants"

- M. Didier VALLES, représentant de la société CDH, Chef du Dépôt Pétrolier de Valence
- M. Richard COURTEIX, représentant de la société CDH, Adjoint au Chef de Dépôt
- M. Yves BLANC, représentant de la société CDH, HSEQ Logistique
- M. Daniel BOISSENOT, représentant de la société CDH, Sécurité des Procédés,
- M. Jean André ARMON-INCANA, représentant de la société DPPV, Chef du Dépôt Pétrolier de Portes Lès Valence,
- M. Marc SANTONI, représentant de la société DPPV, Risques Industriels,
- M. François VANVERTS, représentant de la société DPPV, Responsable logistique régional,
- M. Patrice MARAIN, représentant de la société DPPV, Responsable HSE Dépôts Sud-Est,

Les membres suivants du collège "riverains"

- M. Frédéric JEAN, FRAPNA,
- M. Frédéric GOMEZ, représentant de l'ELCA 784,

Les membres suivants du collège "salariés"

- M. Didier DIAZ, représentant du CHSCT de CDH,
- M. Guy COTTAZ, représentant du CHSCT de TOTAL (DPPV),

Étaient invités excusés :

- M. le Président du Conseil Général de la Drôme, par lettre du 22 juin 2010
- M. Thomas KAPP, Directeur Adjoint Pôle travail Unité Territoriale de la Drôme DIRECCTE
- M. le maire de Portes-les-Valence, représenté par Mme ROUSSIER
- M. GAILLARD, Directeur de l'ELCA, représenté par M GOMEZ.

Glossaire

Aléa : Probabilité qu'un phénomène accidentel produise en un point donné des effets d'une intensité donnée, au cours d'une période déterminée. L'aléa est donc l'expression, pour un type d'accident donné, du couple (Probabilité d'occurrence x Intensité des effets). Il est spatialisé et peut être cartographié.

AP : Arrêté Préfectoral

GESIP : Groupe d'Etudes de Sécurité des Industries Pétrolières.

EDD : Etude de danger, elle expose les dangers que peut présenter l'installation en cas d'accident et justifie les mesures propres à en réduire la probabilité d'occurrence et les effets.

HSEQ : Hygiène Sécurité Environnement Qualité

MEEDDM : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

Phénomène dangereux : Libération d'énergie ou de substance produisant des effets, au sens de l'arrêté du 29/09/2005, susceptibles d'infliger un dommage à des cibles (ou éléments vulnérables) vivantes ou matérielles, sans préjuger de l'existence de ces dernières. C'est une « Source potentielle de dommages » (ISO/CEI 51) - Exemples de phénomènes : « incendie d'un réservoir de 100 tonnes de fioul provoquant une zone de rayonnement thermique de 3 kW/m² à 70 mètres pendant 2 heures », feu de nappe, feu torche, BLEVE, Boil Over, explosion, (U)VCE, dispersion d'un nuage de gaz toxique...

POA : Personnes et organismes Associés : L'arrêté préfectoral de prescription du PPRT détermine la liste des personnes et organismes associés et les modalités de leur association à l'élaboration du PPRT. Les personnes et organismes associés sont a minima : les exploitants à l'origine du risque, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale compétents, le comité local d'information et de concertation.

OHSAS : La spécification britannique OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series) est un référentiel de management de la santé et la sécurité dans le monde du travail.

POI Plan d'Opération Interne : Celui-ci concerne les moyens à mettre en place par les industriels à l'intérieur de l'établissement en cas d'accident. Le POI définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'exploitant doit mettre en oeuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement.

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

Introduction

La séance est ouverte par Mme la Secrétaire Générale.

1. Election d'un nouveau président du CLIC

Mme la Secrétaire Générale indique qu'il serait souhaitable que la présidence revienne à un élu et propose celle du Maire de Valence. Ce dernier indique que la Mairie de Portes-lès-Valence, en la personne de monsieur Raymond RINALDI, premier Adjoint au Maire, avait fait part de sa candidature à l'inspecteur des installations classées. Ce dernier précise que depuis, apprenant l'existence d'une autre candidature, monsieur RINALDI, par courriel du 14 mai 2010 a retiré la sienne. En conclusion, le Maire de Valence précise qu'il proposera une candidature.

Le CLIC entérine cette proposition.

A l'occasion de la révision de l'arrêté préfectoral constitutif du CLIC, M. BRIE de la DREAL propose que M. le Président de la communauté d'agglomération Valence Agglo - Sud Rhône-Alpes, un représentant de l'ELCA Etablissement Logistique du Commissariat de l'Air et un représentant de RFF Réseau Ferré de France soient ajoutés aux membres du CLIC dans le collège des riverains.

Il rappelle le but, la composition et le fonctionnement du CLIC : Il s'agit de créer un cadre d'échange et d'informations entre les différents représentants des cinq collèges qui le composent : administration, collectivités territoriales, exploitants, riverains, salariés. Par ailleurs, le CLIC est associé à l'élaboration du PPRT, informé par les exploitants de leur bilan annuel, informé des projets de modification ou d'extension, destinataire des plans d'urgence (PPI – POI), informé des exercices relatifs à ces plans et informé des accidents éventuels.

2. Bilan sur l'avancement du PPRT autour du dépôt CDH

Les principales étapes concernant le PPRT CDH sont les suivantes :

- Présentation au CODERST d'un rapport DREAL du 28 septembre 2009 établissant un bilan sur l'examen final de l'étude de dangers,
- Arrêté préfectoral de prescription du PPRT n°10-0177 du 15 janvier 2010, comprenant la liste des phénomènes dangereux retenus et le périmètre d'étude retenu,
- Arrêté préfectoral n°09-5927 notifié le 22 décembre 2009, rassemblant des prescriptions complémentaires relevant essentiellement du domaine de la sécurité (Gestion des mesures de maîtrise des risques ; suppression des phénomènes de pressurisation d'un bac d'ici au 31 mars 2014 ; étude sur les canalisations reliant la pomperie au poste de chargement des camions).
- Carte des aléas achevée (présentée lors du CLIC),
- Carte des enjeux quasiment achevée,
- Etudes de vulnérabilité à déterminer.

Le représentant de la FRAPNA s'interroge sur l'absence du boil-over dans la carte d'aléa alors que des prescriptions ont été données lors du Permis de Construire de Leroy Merlin. Il demande quelles seront les prescriptions concernant la clinique générale.

Le représentant de la DREAL précise que suite à une étude générique au niveau national, le phénomène dangereux retenu pour du fioul domestique est un boil-over en couche mince et non plus le boil-over classique. Les prescriptions concernant la clinique générale, en zone d'aléa faible, seront examinées dans le cadre du PPRT.

Suite à une question de M. Maurice, Maire de Valence, M. Chevassus, de la DDT précise que le quartier Chaffit et l'aire d'accueil des gens du voyage se trouvent en zone d'aléa faible (Fai).

3. Bilan sur l'avancement du PPRT autour du dépôt DPPV

Les principales étapes administratives effectuées concernant le PPRT DPPV sont les suivantes :

- Présentation au CODERST d'un rapport DREAL du 19 juin 2009 établissant un bilan sur l'examen final de l'étude de danger,
- Arrêté préfectoral de prescription du PPRT n°09-4734 du 15 octobre 2009, comprenant la liste des phénomènes dangereux retenus et le périmètre d'étude retenu,

- Arrêté préfectoral n°09-5667 notifié le 8 décembre 2009, rassemblant des prescriptions complémentaires relevant essentiellement du domaine de la sécurité (Gestion des mesures de maîtrise des risques ; suppression des phénomènes de pressurisation d'un bac d'ici au 31 décembre 2013)
- Carte des aléas achevée (présentée lors du CLIC),
- Carte des enjeux quasiment achevée,
- Etudes de vulnérabilité à décider (réunion POA prévue le même jour).

Il ressort de l'examen de la carte d'alea que l'ELCA (bâtiment de stockage) et quelques habitations se trouvent en zone d'alea faible (Fai).

Le représentant de la FRAPNA interroge l'assemblée sur la présence d'un terrain « décapé » à proximité du dépôt et souhaite savoir si des constructions sont prévues sur ce terrain. Le représentant de DPPV confirme que ce terrain appartient à DPPV et qu'il n'y a pas pour le moment de projet d'extension.

4. Présentation du bilan des actions de CDH en matière de prévention des risques

M. le Chef de dépôt de CDH présente le bilan des actions de prévention des risques en 2009.

Il débute par une présentation rapide du site CDH : mode d'alimentation, stockage, expédition. Environ 400 à 500 000 m³ de liquides inflammables sortent annuellement du dépôt.

Le site fait l'objet d'un système de management normatif qui intègre la qualité selon le référentiel ISO 9001, l'hygiène et sécurité selon le référentiel OHSAS 18001 et l'environnement selon le référentiel ISO 14001 de même que la prévention et la sécurité des accidents majeurs selon le SGS (Système de Gestion de la Sécurité) conforme aux prescriptions de l'arrêté du 10 mai 2000 modifié s'appliquant aux sites « SEVESO seuil haut ».

La bonne application de ces référentiels est contrôlée en interne par une revue système HSEQ annuelle, une réunion HSEQ mensuelle de même que par divers audits internes.

Les autres éléments permettant la maîtrise des risques sont l'étude de dangers (Mise à jour Octobre 2007), le Plan d'Opération Interne, l'exercice Plan de Maîtrise des Risques testé régulièrement, des causeries sécurité, le service Sécurité Procédé, les plans de prévention, le Comité Sécurité, l'analyse des causes et conséquences des incidents/accidents et le plan de formation et de sensibilisation du personnel à l'aspect HSE, le Suivi Hygiène Industrielle du dépôt, l'analyse environnementale revue chaque année avec prise en compte des actions d'amélioration et le suivi régulier du CHSCT.

A noter qu'aucun incident ou accident concernant la sécurité ou l'environnement n'a eu lieu en 2009 et en particulier aucune perte de confinement même mineure.

Les investissements concernant la réduction des risques ont été réalisés pour un montant de 350 k€. Ils comportent la réalisation d'une rétention aux postes de chargements camions, la fiabilisation du système d'arrosage des bacs, une campagne de nettoyage des conduites et des filtres, la modification du système de filtration, une détection incendie aux postes de chargements camions, le remplacement de la centrale d'alarme, le remplacement des capteurs des détecteurs flammes, le remplacement des motorisations de vannes de pied de bac. Sont prévus ou en cours de réalisation, l'inspection décennale des bacs N°T16, 21, l'installation d'événements supplémentaires sur le bac T21, la mise en conformité "Foudre", le classement des boucles instrumentées de sécurité, le contrôle des Mesures de Maîtrise des Risques.

D'un point de vue organisationnel, les moyens suivants ont été mis en œuvre : formation aux

risques Hygiène Industrielle et conduite à tenir, formation au Transport de Matière Dangereuse, entraînements sur feu réel par le GESIP (Formation et/ou recyclage tous les 2 ans), nomination d'un correspondant HSEQ spécifique Logistique, formation et présentation du dépôt aux pompiers de Valence, sensibilisation régulière aux risques HSEQ, journée sécurité du 18 mai 2010 sur l'identification des risques déambulatoires (Action Mondiale du Groupe LyondellBasell).

Les audits suivants ont été réalisés : Audit Interne pour vérifier l'efficacité du système, Audit Clients, autorité, Audit AFAQ de re-certification le 10 juin 2010. Ce dernier audit a permis de constater aucune non-conformité et des points forts : Les dépôts excentrés sont bien gérés et intégrés au système, une bonne culture de la pesée des risques, des formations des opérateurs au poste et bon degré d'entraînement à l'Urgence, de la rigueur et des moyens de surveillance opérationnels.

M. le représentant de la FRAPNA note que le dépôt fait de nombreux efforts concernant la sécurité et que les règlements semblent bien appliqués. Il remarque toutefois que le centre d'intervention du SDIS se trouve à la fois à proximité du dépôt et d'installations à l'ammoniac de la STEF. Il précise par ailleurs qu'il a remarqué une augmentation des constructions des riverains dans la zone. Le représentant de la DREAL répond que le centre des pompiers se trouve hors des zones d'aléas. Il indique que c'est justement l'objet de l'étude de danger de voir les effets des installations sur leur environnement et l'objet du PPRT de voir s'il est nécessaire de mettre en place des prescriptions concernant les bâtiments. M. BRIE souligne enfin que des portés à connaissance –PAC- ont été réalisés depuis la rédaction des premières études de danger du dépôt. Ces PAC sont repris dans les Plan d'Urbanisme. M. ANTOINE, du SIDPC précise par ailleurs qu'en cas de défaillance totale ou partielle du centre de secours sud, celui du nord peut prendre le relais.

Mme ABU-SHARKH, du SDIS, souligne que de nuit il n'y a qu'une personne d'astreinte sur le site et indique qu'en l'absence de personnel du dépôt, les actions du SDIS peuvent être rendues plus compliquées. Le représentant de CDH prend note de la remarque et va mener une réflexion sur cette problématique dans le cadre du POI.

5. Présentation du bilan des actions de DPPV en matière de prévention des risques

Le Chef de dépôt de DPPV présente le Dépôt Pétrolier de Portes-Lès-Valence ; il précise que le dépôt est certifié ISO 9001 Version 2000 (Qualité), ISO 14001 (Environnement) et ISSRS niveau 3 (International Small Site Safety Rating System). Il rappelle que l'installation est présente sur la commune de Portes-lès-Valence depuis 1954. Il décrit le dépôt en quelques chiffres : superficie 7 ha, 7 personnes DPPV, environ 15 équivalent sous traitants, 50 000 m³ de capacité de stockage dont 3 semaines de stocks et 10 000 m³ de stock stratégique de réserve. Le dépôt ravitaille des stations services et cuves de chauffage sur le Sud de Rhône-Alpes et le Nord de PACA.

En terme de formation, les stages suivants ont été réalisés : exercices sur feu réel, habilitation électrique, ADR transport matières dangereuses, secouristes du travail, Gestion de Sinistre et POI, POI 1ère urgence, analyse des causes fondamentales, ISO 14001, sécurité chantiers ISSRS et DCS - Dialogue Comportemental de Sécurité -, ATEX, sûreté malveillance, réglementation douanière et e-learning sur Seveso 2, les travaux en hauteur, la maintenance MMR, les processus logistique et la métrologie. Les intervenants extérieurs ont été sensibilisés via des modules d'accueil vidéo des visiteurs, des conducteurs et des entreprises extérieures, les Dialogues comportementaux de sécurité et les 12 règles d'or HSE de la Logistique.

De nombreuses études sont réalisées pour la prévention des risques, l'analyse environnementale, l'analyse du risque foudre, l'analyse des tâches, l'étude bruit, le dossier pipe en application de l'arrêté ministériel du 4 août 2006 ont été revues en 2009.

La maîtrise des procédés et la maîtrise d'exploitation ont été renforcées au travers du déploiement d'un logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) pour le suivi des MMR et d'opération de contrôle d'une part et d'autre part au moyen d'une maintenance préventive comme le contrôle des détecteurs d'hydrocarbure, des actionneurs de vannes de sécurité, des sondes de niveau et leur asservissement, des clapets de sécurité.

La maintenance préventive des principaux organes présents sur le dépôt est suivie par des contrats cadres passés avec ses différents fournisseurs en particulier pour l'automate de réception pipe, les sondes de niveau des niveaux hauts des réservoirs aériens, les clapets sécurité feu en pied de bacs, les postes de chargement camions et les organes de sécurité associés, l'unité de récupération de vapeur, le contrôle sur les pompes, les détecteurs d'hydrocarbures liquides et gaz, les groupes motopompes de défense incendie, la détection incendie à l'intérieur des locaux électriques et la détection d'orage.

Les investissements ont porté sur la sécurité avec le remplacement des soupapes de sécurité, l'épreuve des colonnes sèches DCI du Rhône, le remplacement de la cuve émulseur, le traitement anticorrosion tuyauterie DCI et de l'installation libre service ; sur l'environnement avec la construction d'un rack aérien pour passage des tuyauteries ; pour l'exploitation avec le début de l'installation éthanol et le remplacement de la climatisation.

En 2009, le dépôt n'a connu aucun accident majeur et aucun incident de nature à porter atteinte à l'environnement du site ; il n'a connu aucun accident du travail depuis avril 2007.

Tous les mois, un exercice basé sur un scénario défini dans le POI est réalisé : feu de cuvette de rétention, feu de bac, feu au poste de chargement citernes, scénario environnement, secours à victime, sûreté, ... Tout le personnel du site participe à ces exercices à tour de rôle et la majorité des exercices est réalisée de façon inopinée. Les axes de progrès concernent la gestion des nouveaux scénarios liés à la mise en place des agro carburants prévue en 2010. Le dernier exercice annuel a été réalisé avec les pompiers le 14/11/2008 ; aucun dysfonctionnement notable n'a été relevé lors de ces exercices.

Le système de gestion de la sécurité SGS appliqué sur le site découle de la Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM) du groupe TOTAL. Les revues de direction annuelles permettent d'évaluer la performance du Système de Gestion de la Sécurité à travers les bilans des indicateurs et des plans d'action. Il n'y a eu aucun écart relevé lors des audits, visites et inspections internes et externes. Le suivi des actions issues du Système de Management Intégré est regroupé dans un plan d'actions unique via l'outil interne (SILEX).

Le site dispose d'un Programme pluri-annuel d'objectif de réduction des risques courant sur la période 2010-2014). En termes de formation, le programme prévoit des formations pour habilitation électrique, SST, CACES, conduire juste, des formations au Dialogue Comportemental de Sécurité (DCS), des formation à l'entretien et à la maintenance des équipements. Par ailleurs, les améliorations ou validations de sécurité suivantes seront réalisées : vérifications décennales des bacs de stockage, modernisation du pupitre de commande de la Défense Contre l'Incendie, élargissement de la sortie de la rue Marcel Pagnol sur l'Avenue du Port (camions citernes). En terme environnemental, les améliorations porteront sur la poursuite des travaux de passage en aérien des tuyauteries entre la zone de stockage et la zone de chargement camions, contrôle du réseau d'assainissement. La sûreté du site sera également améliorée.

Les mentions des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet en 2009 sont l'arrêté préfectoral n° 09-1192 du 3 avril 2009 portant composition des membres du CLIC, l'arrêté préfectoral n° 09-4734 du 15 octobre 2009 prescrivant le PPRT et le périmètre d'étude, l'arrêté préfectoral n° 09-5667 du 8 décembre 2009 constituant un arrêté complémentaire d'autorisation suite à l'étude de dangers.

Le représentant de la FRAPNA salue les efforts de l'industriel, mais souligne qu'un dépôt de ferrailles et une casse automobile ont pris feu non loin du dépôt ; il s'interroge sur les risques liés à la proximité de ces installations. Le représentant de la DREAL répond que ce type d'établissement a des accidents dont les effets sont limités dans l'espace, et que pour le moment, l'attention de la DREAL se focalise sur les sites SEVESO et sur les sites importants soumis à autorisation. Toutefois, des agents de la DREAL se sont rendus sur place lors de l'incendie mentionné. Le représentant de la FRAPNA demande si le site DPPV est équipé de piézomètres. Le représentant de DPPV indique que le site dispose de 15 piézomètres en lieu et place des 3 piézomètres réglementaires et souligne qu'il n'y a aucune différence dans la qualité des eaux en amont et en aval du dépôt.

Le responsable risques industriels de DPPV fait ensuite une présentation didactique concernant l'étude de danger et les mesures de maîtrise des risques sur les bacs de stockages de produits pétroliers avec application au dépôt DPPV.

6. Désignation d'un membre du CLIC pour le représenter aux réunions d'association à l'élaboration des PPRT

A la demande de la Secrétaire Générale, le représentant de la DREAL rappelle le contenu de la réunion des Personnes et Organismes Associés : zoom sur la liste des phénomènes dangereux, identification des enjeux, stratégie du PPRT à définir, possibilité de réaliser des études de vulnérabilités, définition de prescriptions ou de recommandations.

Pour DPPV, la réunion se passe le même jour que la présente réunion CLIC ; pour CDH, la première réunion sera ultérieure. Le CLIC doit désigner son représentant à ces réunions POA. Les mairies des communes, les exploitants, la DDT, la DREAL, le conseil général et le conseil régional, le SDIS et le SIDPC en tant que de besoin, font déjà partie des POA.

Etant donné, le calendrier serré, la Secrétaire Générale propose de se faire excuser pour la première réunion des POA et de désigner un représentant ultérieurement.

7. Questions diverses

Néant

Fin de la réunion du CLIC à 11 h 30 heures.

La Présidente



Charlotte LECA

Compte rendu réalisé pour le compte de la DREAL par M. DREYFUS – Société AMARISK – Mas Voisin Nord - 38780 EYZIN PINET – Tél. : 06 30 10 19 24 - jean.dreyfus@amarisk.net

